



## Règles et conditions d'utilisation des locaux paroissiaux de Bassenges 1

Paroisse Ecublens - St-Sulpice

**La paroisse EERV d'Ecublens-Saint-Sulpice vous souhaite la bienvenue à Bassenges 1 !**

***Bassenges 1 est un lieu de rencontres, d'échanges et de cheminement spirituel. Inspiré·e·s par la foi chrétienne, nous cherchons à favoriser le vivre-ensemble dans une ouverture aux autres et à la présence de Dieu.***

Bassenges 1 est destiné en priorité aux activités de la paroisse, puis aux activités organisées en collaboration avec des partenaires répondant à la vision de Bassenges 1. Finalement, Bassenges 1 peut être loué, pour autant que la location ne porte préjudice ni au lieu ni à la paroisse. En tout temps, les valeurs portées par la paroisse doivent être respectées.

### **Réservation, paiement, annulation**

La réservation se fait au maximum 6 mois à l'avance, à l'issue d'un contact personnalisé à Bassenges 1. Le paiement est réalisé à l'avance et confirme la réservation. Une annulation par le locataire doit être faite par écrit. Elle est sans coût jusqu'à deux mois avant l'événement (remboursement du montant déjà versé). Pour une annulation plus tardive, la paroisse se réserve le droit de garder le montant de la location. Si la paroisse ne peut honorer une réservation confirmée, elle annule la réservation et rembourse l'intégralité des sommes déjà versées, sans dédommagement.

### **Contrat et tarifs de location**

Un contrat de location, établi entre la paroisse et le locataire, spécifie la date et les heures d'utilisation, ainsi que les salles louées. Les tarifs s'entendent par jour et sont indépendants du nombre d'heures. La location de la cuisine n'est possible que si Topaze est aussi loué. Le bar est toujours inclus dans la location. Les locaux loués peuvent être occupés uniquement entre 8h et 24h. Les espaces extérieurs ne sont pas dédiés à la location. La paroisse juge de la catégorie tarifaire dans laquelle se trouvent les locataires. La paroisse est en droit de refuser une demande de location. Les tarifs et conditions (voir les tableaux en fin de document) peuvent être adaptés à tout moment par le Conseil paroissial.

### **Meubles et équipements**

La liste complète des meubles et équipements à disposition des locataires est régulièrement mise à jour sur le site web de Bassenges 1. Le contrat spécifie les équipements spéciaux (par exemple beamer, piano, ...) auxquels le locataire a accès.

### **Accès et stationnement**

Des abris vélos sont à disposition aux abords des locaux. Les arrêts Cerisaie du M1 et Pontet des TL ne se trouvent qu'à quelques pas. Jusqu'à 5 places de parc peuvent être utilisées par le locataire pendant la durée de la location.

## Nuisances

Bassenges 1 se trouve dans un quartier résidentiel. Dès 22h, le calme à l'extérieur des locaux paroissiaux doit être strictement respecté, notamment devant l'entrée et sur les places de parc. Il est interdit de déposer du verre dans les conteneurs de l'immeuble les dimanches, les jours fériés, ainsi que toutes les nuits de 21h à 7h.

## Nettoyages et rangements

Les locaux doivent être rendus propres et rangés, selon les instructions affichées dans les locaux (matériel et produits de nettoyage à disposition). Les déchets sont à évacuer par le locataire, par exemple dans les conteneurs de l'immeuble. Le locataire doit apporter ses propres sacs taxés, mais des sachets compostables sont à disposition pour les déchets organiques. Le verre qui ne peut pas être déposé dans les conteneurs à cause de l'horaire doit être emporté. Tout manquement sera facturé.

## Clés, état des lieux, dégâts

Les clés sont mises à disposition le jour de la location. Dès la fin de la location, une fiche d'état des lieux doit être remplie par le locataire et remise avec les clés. Les dégâts et pertes doivent être annoncés et seront facturés. Le locataire déclare être au bénéfice d'une assurance RC.

## Les tarifs en un coup d'œil

<b>Combinaison de salles (bar toujours inclus)</b>	<b>Plein tarif</b>	<b>Associations locales et habitants de Bassenges 1</b>	<b>Bénévoles actifs de la paroisse</b>
<b>Azur</b>	240 CHF	160 CHF	80 CHF
<b>Topaze</b>	240 CHF	160 CHF	80 CHF
<b>Topaze + cuisine</b>	390 CHF	260 CHF	130 CHF
<b>Azur + Topaze</b>	480 CHF	320 CHF	160 CHF
<b>Azur + Topaze + cuisine</b>	630 CHF	420 CHF	210 CHF
<b>Montants pouvant être mis à charge du locataire</b>			
<b>Nettoyage, si l'état des locaux rendus le nécessite</b>		100 CHF/heure	
<b>Ordures pas débarrassées</b>		50 CHF	
<b>Perte de matériel (y compris clés)</b>		prix coûtant	
<b>Dégâts au matériel ou aux locaux</b>		prix coûtant	
<b>Majoration pour dégâts ou pertes non annoncés</b>		100 CHF	
<b>Frais de rappel</b>		10 CHF	